

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 367

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Corbière, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le III de l'article 44 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle soutient la création artistique et contribue à l'émergence de jeunes talents au niveau national et dans l'ensemble des territoires français grâce à son réseau de proximité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conforter la mission de Radio France de faire découvrir les jeunes talents français comme elle le fait actuellement avec l'Hyper Weekend Festival, ses nombreux concerts organisés à la Maison de la Radio et le réseau de proximité de France Bleu / ICI qui permet de donner l'antenne à de nombreux jeunes talents musicaux. La vulnérabilité budgétaire dans laquelle se trouve l'audiovisuel public avec la perte de 730 millions d'euros constants depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron et les importants coûts de structure de la holding font craindre un affaiblissement de la capacité de Radio France à assurer cette mission de mise en valeur des jeunes talents.